



Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Ensemble vers la réussite

**PRÉSENTATION DU BUDGET
2013-2014**

CONSEIL DES COMMISSAIRES AJOURNÉ

26 JUIN 2013

**Mario Crevier, commissaire
Président du Comité exécutif**



COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Ensemble vers la réussite

PRÉSENTATION DU BUDGET 2013-2014

Monsieur le Président,

et

Mesdames, Messieurs les commissaires,

Dans le budget du gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) a obtenu une hausse de 1,4 % de ses crédits, permettant des ajouts estimés à 143,1 millions de dollars pour les commissions scolaires. La croissance estimée des besoins des commissions scolaires pour l'exercice 2013-2014 est de 138,5 millions de dollars. Des compressions budgétaires sont toujours présentes au sein des commissions scolaires, mais l'ampleur est moindre que pour les années antérieures.

Le projet de règles budgétaires 2013-2014 des commissions scolaires prévoit les facteurs de croissance reliés aux indexations salariales, mais aucune indexation pour les autres coûts. Les subventions pour les dépenses relatives aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et aux autres sommes reliées à la réalisation des travaux en lien avec les plans d'action du MELS sont maintenues.

Plusieurs allocations introduites au cours des dernières années sont

reconduites. En formation générale des jeunes : la mesure de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Plan d'action sur la lecture à l'école, le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et le Plan d'action du français à l'école. En formation professionnelle : la formation de petits groupes et la formation à temps partiel, etc.

Un ajout financier est aussi consenti afin de supporter la poursuite de la réduction du nombre d'élèves par classe conformément à la Stratégie d'action - *L'école, j'y tiens*.

Au niveau des activités éducatives des jeunes, le nombre d'élèves par classe au 1^{er} cycle du secondaire sont réduits en conformité les conventions collectives.

Les règles budgétaires des investissements, qui sont d'une durée de trois ans, en sont à leur deuxième année. La mesure concernant le plan d'action *L'École 2.0*, portant sur l'acquisition de tableaux numériques interactifs dans les classes et d'ordinateurs portables pour les enseignants est reconduite.

Pour le transport scolaire, les règles de financement d'une durée de 5 ans en sont aussi à leur deuxième année et prévoient une indexation basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le budget de la CSPO, pour l'année scolaire 2013-2014, s'appuie sur les règles budgétaires du MELS et intègre les orientations adoptées par le

Conseil des commissaires, lesquelles sont intégrées dans le cadre budgétaire 2013-2014, disponible sur le site Internet de la Commission scolaire.

Le budget de la CSPO tient compte aussi des impacts de la Loi 20 (plus connue sous le nom de projet de loi 100) relativement à la réduction de 10 % des dépenses de natures administratives pour 2013-2014 qui en est à sa quatrième et dernière année.

Afin de réaliser les efforts financiers demandés par le MELS au cours des dernières années, diverses mesures ont été mises en application au sein de la CSPO.

Le budget de fonctionnement de la Commission scolaire prévoit donc des revenus et des dépenses équilibrées pour un montant de 150 133 953 \$.

Nous allons donc présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un budget de fonctionnement en équilibre pour l'année scolaire 2013-2014.

Notre Commission scolaire est en croissance depuis déjà plusieurs années. Cette année, suite au travail acharné des différents acteurs au sein de la CSPO, nous avons obtenu l'autorisation de procéder à la construction de deux nouvelles écoles et à l'agrandissement d'une autre. Un total de 4 nouvelles écoles et de 3 agrandissements en moins de 5

ans.

À chacune de ces constructions d'école, nous devons composer avec les besoins de prospection de nouveaux terrains pour les y installer, ce qui n'est pas chose facile dans un contexte où nous nous retrouvons dans l'obligation de monnayer ces acquisitions qui ne nous sont pas financées par le MELS. Ces opérations ont un impact direct négatif sur l'utilisation des surplus de la Commission scolaire par un gel de ceux-ci.

De grands défis et de grands chantiers nous attendent donc encore dans les années à venir.

Au niveau du compte de taxe scolaire

La facturation de la taxe scolaire pour l'année financière 2013-2014 sera datée du 1^{er} août 2013, dont une première partie sera perçue le 3 septembre 2013 et une deuxième le 29 novembre 2013.

Considérant les modifications au Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2013-2014 ainsi qu'à la *Loi sur l'instruction publique*, l'aide additionnelle reçue par le passé permettant de réduire l'impact sur le contribuable de l'augmentation des évaluations municipales est réduite de moitié en 2013-2014. Cela correspond à une compression de 2 655 388 \$ pour notre commission scolaire, qui cause une augmentation correspondante au montant facturé en taxation scolaire.

Heureusement, la hausse constante de l'évaluation foncière sur notre territoire permet une baisse de notre taux de base de taxation basé sur les évaluations uniformisées étalées atteignant 0,26001 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2013-2014 comparativement à 0,27130 \$ en 2012-2013.

L'augmentation constante des évaluations municipales de façon supérieure au produit maximal de la taxe scolaire déterminé par le MELS permet de contenir l'augmentation de la taxe pour 2013-2014 à une moyenne de 0,01457 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la CSPO.

Le taux effectif de taxation pour 2013-2014 sera donc de 0,23748 \$ du 100 \$ d'évaluation pour 2013-2014 (taux moyen de 0,22291 \$ en 2012-2013).

Voici maintenant les grandes lignes du budget 2013-2014 de la CSPO.

Provenance des revenus	Montant	%
Allocations du ministère et tenant lieu de taxes	110 427 908 \$	73 %
Taxe scolaire	27 994 326 \$	19 %
Revenus des établissements	10 698 011 \$	7 %
Autres sources	1 013 708 \$	1 %
TOTAL	150 133 953 \$	100 %

Les dépenses par secteur	Montant	%
Dépenses du secteur préscolaire-primaire-secondaire	108 291 310 \$	72 %
Dépenses du secteur des adultes et de la formation professionnelle	15 815 124 \$	11 %
Dépenses des services	9 384 749 \$	6 %
Dépenses du transport scolaire	7 837 406 \$	5 %
Dépenses d'investissement et service de la dette	8 805 364 \$	6 %
Total des dépenses	150 133 953 \$	100 %

Les dépenses par nature	Montant	%
Salaires et avantages sociaux	115 593 442 \$	77 %
Frais de déplacement	600 133 \$	0 %
Fournitures et matériel	8 336 332 \$	6 %
Services, honoraires et contrats	15 623 664 \$	10 %
Équipements et investissements	3 324 441 \$	4 %
Autres dépenses	4 655 941 \$	3 %
Total des dépenses	150 133 953 \$	100 %

Les dépenses par champs d'activités	Montant	%
Activités d'enseignement et de formation	76 786 645 \$	51 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	29 734 423 \$	20 %

Activités parascolaires	18 567 652 \$	12 %
Activités administratives	6 777 987 \$	5 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles et amortissements	14 733 968 \$	10 %
Activités connexes	3 533 278 \$	2 %
TOTAL	150 133 953 \$	100 %

Conclusion

Ayant été réalisé de façon rigoureuse, l'exercice de planification budgétaire fait état de la situation financière prévue pour l'année scolaire à venir.

Fort de l'appui du Comité exécutif réuni en comité de vérification, je vous recommande l'adoption du budget 2013-2014 tel que soumis.

Le président du Comité exécutif,

Mario Crevier, commissaire